

Formation au Titre à Finalité Professionnelle AE

Animateur d'Équitation

MàJ 09/01/2026 LVH

L'Animateur d'Équitation, AE, est un **titre à finalité professionnelle de niveau 3**, inscrit au RNCP, et délivré par la FFE.

Ce titre permet à son détenteur d'exercer des fonctions d'encadrement de l'équitation contre rémunération.

Les conditions et limites d'exercice sont définies dans le Code du Sport et modifiées par arrêté :
« **découverte et initiation dans les activités équestres sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau 4** (BEES 1^{er} degré, BPJEPS) **ou supérieure dans le domaine des activités équestres, à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus** ».

(CF. documents – *Référentiel Professionnel*)

L'AE exerce les fonctions suivantes :

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur

Cette formation permet de (et/ou) :

- Vérifier ses motivations pour le métier d'enseignant
- Effectuer une préformation diplômante pour le BPJEPS
- Passer du statut de bénévole à celui de professionnel
- Pouvoir travailler auprès des chevaux à l'année, pendant les vacances scolaires ou les week-ends (jobs d'appoint ou d'étudiant)

Conditions d'accès

- Être âgé de 16 ans minimum ;
- Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être titulaire de l'un des diplômes suivants délivré par la FFE :
 - o Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
 - o Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.

L'entrée en formation

L'entrée en formation des stagiaires se déroule donc en 3 étapes :

- Le dossier de candidature
- La sélection de l'effectif :
 - Le test d'équitation
 - Le test écrit
 - L'entretien de motivation

- Le dossier d'inscription à la formation

- **Le dossier de candidature**

La fiche de candidature aux tests accompagnée des pièces complémentaires est à retourner au F.E.R.O, avant le :

- **14 avril 2026 pour la date de sélection du 05 mai 2026**
- **19 mai 2026 pour la date de sélection du 09 juin 2026**
- **30 juin 2026 pour la date de sélection du 21 juillet 2026**

(CF. documents – Fiche de candidature tests + CGV + Liste des pièces à fournir)

- **La sélection de l'effectif retenu par le FERO**

Trois tests de sélection de l'effectif seront à valider, afin :

- De ne retenir que les candidats qui possèdent les capacités nécessaires à l'exercice du métier, qui sont réellement motivés et avec un projet professionnel affirmé,
- D'accepter en formation un nombre maximal de candidats en adéquation avec le nombre de places, les conditions d'encadrement et matérielles du FERO.

Chaque session de formation est ouverte pour un nombre de 12 personnes maximum.

Au cours de ces tests, les candidats devront :

- Avoir retourné le dossier de candidature complet
- Montrer une réelle motivation et des aptitudes pour le métier
- Présenter des aptitudes pour communiquer à l'oral et à l'écrit
- Présenter des aptitudes pour la vie et le travail en groupe, en équipe
- Posséder une capacité d'intégration dans une entreprise et dans la formation en alternance
- Posséder une certaine autonomie
- Maîtriser un vocabulaire technique de base
- Posséder un certain tact à cheval
- Présenter la capacité à financer sa formation ou les démarches entreprises pour trouver un financement

Les candidats non retenus recevront des préconisations et des conseils de formation.

Lieu : L'Écurie de Saint Cyr – lieu-dit Saint Cyr – 17170 St Cyr du Doret

Date : **05 mai 2026** ou **09 juin 2026** ou **21 juillet 2026**

- **Test d'équitation**

Ce test est une séance collective de 4 cavaliers maximum, sur le plat et à l'obstacle, encadrée par un formateur.

Cette séance correspond à une séance type de travail sur une ligne à l'obstacle (4,5 ou 6 foulées) et/ou un enchaînement d'obstacles pour des cavaliers de niveau Galop 6.

La cavalerie sera celle du centre de formation ou celle appartenant au candidat (à préciser sur la fiche de candidature).

Le but est de définir le niveau équestre et les capacités à progresser pendant la formation.

- **Épreuve Écrite**

A l'aide d'un écrit sous forme de réponse à 2 questions ouvertes (rédaction d'une vingtaine de ligne par question) et d'un QCM, le candidat démontre ses connaissances théoriques en matière de réglementation, d'hippologie, de culture équestre, de connaissances professionnelles ... et dans le domaine de la communication écrite.

- **Entretien oral**

Au cours d'un entretien d'une trentaine de minutes, le candidat devra présenter :

- Un rapide bilan des autres tests (déroulement, ressenti ...),
- Sa capacité à appréhender la réalité du métier,
- Sa motivation,
- Ses qualités relationnelles et attitudes par rapport aux contraintes, aux autres individus et au groupe,
- Sa perception du système pédagogique mis en place par l'organisme de formation
- Son projet professionnel à moyen et/ou long terme.

- **Le dossier d'inscription à la formation**

A l'issue des tests de sélection, le dossier d'inscription à la formation est remis aux candidats retenus. Le dossier d'inscription sera à transmettre, ainsi que les différentes pièces le constituant, au plus tard le **27 juillet 2026**.

La transmission du dossier vaut inscription à la formation, les conditions générales de vente s'appliquent à partir de la date de réception du dossier.

La coordinatrice de formation en vérifie la conformité avant l'entrée en formation.

Tout dossier incomplet est rejeté par l'organisme de formation.

L'organisation pédagogique de la formation

Le parcours de formation s'articule autour de 3 Blocs de compétences :

BC 1 = Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

BC 2 = Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

BC 3 = Assurer le travail d'entretien et de gestion de la cavalerie dans le respect et son bien-être

Le volume horaire total de 1 645 h se répartit entre :

- 497 h en organisme de formation
- 1148 h en entreprise

(CF – Document - Planning de l'alternance)

Répartition horaire entre modules

	Heures de formation
<u>BC 1 :</u> Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure	117 h
<u>BC 2 :</u> Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité	200 h
<u>BC 3 :</u> Assurer le travail d'entretien et de gestion de la cavalerie dans le respect et son bien-être	180 h

La mise en situation

Qu'est-ce qu'une mise en situation ?

La mise en situation est une technique permettant de placer une personne ou un groupe de personnes dans un contexte visant à simuler une situation précise. Elle a généralement un objectif pédagogique ou d'évaluation. Une mise en situation peut être définie comme une « reconstitution plus ou moins factice d'une situation réelle ».

Les principaux bénéfices de la mise en situation

La mise en situation est l'une des stratégies d'enseignement les plus puissantes. Elle permet de découvrir les personnalités complexes des apprenants, tout en les rendant acteurs de leurs propres formations. Elles aident en outre à évaluer la capacité des apprenants à travailler sous pression et avec d'autres personnes.

- La mise en situation est un excellent moyen d'évaluer les compétences en matière de prise de décision et de communication interpersonnelle.
- Le jeu de rôle est particulièrement utile aux apprenants qui seront soumis à des situations de stress et peu contrôlables (prise en compte de l'environnement nt extérieur, chutes...) ou nécessitant des prises de décision complexes.
- Les scénarios peuvent être conçus de manière à augmenter progressivement leur complexité afin que les apprenants atteignent un niveau de compétences suffisant.

Dans la vraie vie, donc, aucun problème ; la mise en situation est assez facile à mettre en place, puisque la plupart du temps, on a juste besoin d'acteurs et de quelques accessoires pour rendre la situation crédible. En formation, nous mettons en place des mises en situation tous les matins afin de progresser concrètement, d'apprendre à l'apprenant à réagir en toute circonstance et pour mettre en pratique les savoirs vus en cours théorique. L'efficacité en entreprise s'acquière bien plus rapidement.

L'alternance en entreprise

L'alternance s'organise autour d'une entreprise de stage « permanent », c'est-à-dire une structure qui sera le support de l'alternance tout au long de la formation, dans laquelle sera notamment mené le projet d'animation support de la certification des BC1, 2 et 3.

Les structures équestres doivent donner la possibilité au stagiaire/apprenti de construire les compétences visées par le référentiel professionnel en expérimentant les spécificités du métier, dans les meilleures conditions. La richesse de l'environnement de travail, la pluralité des situations rencontrées, la pertinence de l'organisation, les valeurs portées par la structure sont d'autant les éléments constitutifs de professionnalisation du stagiaire/apprenti.

Nous pouvons vous aider dans les démarches de recherche d'entreprises et de tuteurs.

La formation se déroule sur 12 mois : **du 17 août 2026 au 9 juillet 2027.**

Les stagiaires/apprentis suivent le rythme de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil, de la manière suivante :

- Jeudi et vendredi en OF (Organisme de formation)
- Les autres jours de la semaine en entreprise de stage permanent

- Le stagiaire bénéficie d'une journée de congés à prendre chaque semaine sur le temps en entreprise.
- Le volume horaire des vacances scolaires de la zone A est consacré à l'entreprise de stage permanent sauf la première semaine.
- 5 semaines de congés

Sauf dérogation accordée par le Directeur technique national de la FFE, ce stage se déroule dans **un établissement équestre titulaire d'un label « École Française d'Équitation » ou « Centre de Tourisme Équestre » délivré par la FFE en cours de validité à la date du début du stage.**

Le stage de mise en situation professionnelle en entreprise fait l'objet d'une convention de stage ou d'un contrat d'apprentissage dont la forme, le contenu et les modalités sont conformes à la réglementation en vigueur au jour de sa signature.

Pendant le stage de mise en situation professionnelle en entreprise, le candidat est sous l'autorité d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage titulaire d'une certification professionnelle permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie de niveau 4 ou supérieur, depuis plus de deux ans. En plus d'une certification professionnelle, la carte professionnelle d'éducateur sportif doit être à jour.

Le nombre de candidats accueillis en stage de mise en situation professionnelle :

- o Ne peut être supérieur à 2 candidats par tranche de 100 licences
- o Doit être conforme aux dispositions réglementaires en vigueur du code de l'éducation et du code du travail pour ce qui concerne le nombre total de candidats accueillis par l'organisme d'accueil et le nombre maximal de stagiaires ou apprentis encadrés par le tuteur ou le maître d'apprentissage

Le stage doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes :

- o Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité
- o Accueil et prise en charge des différents publics
- o Encadrement en sécurité de séances d'équitation à poney pour les tranches d'âge : - de 6 ans, 6 à 9 ans et 10 à 12 ans
- o Encadrement en sécurité de séances d'équitation à cheval pour les publics suivants : enfants de 10 à 12 ans, adolescents, adultes
- o Encadrement en sécurité de promenades équestres
- o Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics
- o Entretien monté de la cavalerie d'école à pied, sur le plat, à l'obstacle et en extérieur
- o Soins et entretien de la cavalerie d'école
- o Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- o Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques
- o Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur

A l'issue du stage de mise en situation professionnelle, le tuteur ou le maître d'apprentissage délivre au candidat sous sa responsabilité une attestation portant sur la réalisation effective des situations professionnelles ci-dessus et comportant une appréciation de la maîtrise des situations professionnelles mises en œuvre lors du stage.

L'attestation ainsi délivrée constitue un prérequis à l'inscription aux certifications finales.

(CF. documents – Cahier des charges tuteur)

Le processus d'évaluation certificative

• Le cadre des certifications

Les certifications se déroulent conformément au règlement du TFP Animateur d'Équitation applicable au 27 mars 2023.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Titre à finalité professionnelle de niveau 3 « Animateur d'équitation » enregistré au répertoire national des certifications professionnelles sous le numéro RNCP37414 par décision du 27/03/2023 du directeur général de France Compétences.

La certification se déroule généralement la dernière semaine de juin.

• Le référentiel de certification

C : Compétence

Bloc de compétences 1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre	
C1	Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre en s'appuyant sur le projet de l'établissement
C1.1	- Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition
C1.2	- Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de la structure équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics
C1.3	- Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptés
C2	Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre en se référant à la réglementation et aux consignes transmises
C2.1	- Mettre en œuvre le programme d'activités défini pour répondre aux attentes des clients en prenant en compte les objectifs du projet de la structure équestre
C2.2	- Gérer le matériel et les installations afin d'optimiser le déroulement des activités et de garantir la sécurisation des personnes et des pratiques et le bien-être des équidés, en respectant les procédures communiquées
C2.3	- Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise en respectant les procédures communiquées
C3	Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre pour garantir leur durée de vie et leur disponibilité en respectant la réglementation et la sécurité
C3.1	- Évaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés ou des tiers
C3.2	- Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées

C3.3	- Mettre en œuvre un plan de sécurisation de la structure équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration
------	---

Bloc de compétences 2	
Animer et encadrer les activités équestres en sécurité	
C1	Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants pour permettre leur progression en s'appuyant sur les outils mis à sa disposition
C1.1	- Repérer les acquis des cavaliers pour situer leur niveau au regard du plan fédéral de formation en exploitant les informations collectées
C1.2	- Choisir des mises en situation adaptées au niveau des cavaliers pour les faire progresser en mobilisant un répertoire d'exercices variés et éprouvés
C1.3	- Enrichir son répertoire de situations d'apprentissage pour s'adapter à de nouveaux contextes en tirant parti de son expérience professionnelle et des retours qui lui sont faits
C2	Conduire une séance d'équitation en sécurité pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant le bien-être équin
C2.1	- Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée pour optimiser la progression des cavaliers en tenant compte de leurs caractéristiques, du contexte de l'activité et des évolutions en cours de séance.
C2.2	- Animer la séance en vue de développer la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques du public encadré
C2.3	- Évaluer son action pour améliorer sa pratique pédagogique en analysant le déroulement de la séance
C3	Sécuriser les pratiques équestres pour garantir l'intégrité physique et morale des cavaliers, des équidés et des tiers en respectant les procédures établies
C3.1	- Prévoir les conditions d'une pratique sécurisée et respectueuse du bien-être équin afin d'anticiper et prévenir les risques pour les pratiquants, les équidés et les tiers en tenant compte des caractéristiques et du niveau du public, des particularités de la cavalerie et du contexte de l'activité
C3.2	- Veiller à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers pour garantir leur intégrité physique et morale en respectant les procédures de sécurité et en adaptant les consignes de sécurité et/ou le déroulement de l'activité
C3.3	- Évaluer son action pour conduire une démarche d'amélioration continue de la sécurité et du bien-être équin en analysant la préparation et le déroulement de l'activité

Bloc de compétences 3	
Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être	
C1	Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées
C1.1	- Évaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité
C1.2	- Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées
C1.3	- Appliquer les procédures de la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité
C2	Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour garantir son bien-être et son intégrité physique et morale en respectant les consignes transmises
C2.1	

C2.2	- Prendre en compte les particularités de chaque équidé pour en assurer le suivi en mobilisant les connaissances spécifiques à l'espèce équine
C2.3	- Affecter la cavalerie d'école pour préserver son intégrité en prenant en compte le planning établi, le niveau de dressage et le comportement - Rendre compte de l'emploi d'un équidé d'école pour adapter le programme de travail en prenant compte son état de forme et son niveau de dressage
C3	Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale
C3.1	- Mettre en œuvre en sécurité le travail non monté d'un équidé d'école en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés
C3.2	- Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école sur le plat en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés
C3.3	- Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école à l'obstacle et en terrain varié en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés

Modalités des certifications

(CF. Documents – La Certification)

Tarif de la formation

Le tarif de chaque BC est le suivant (Net de taxe):

BC	Tarif horaire	Nombre d'heures	Total par UC
1	12 €	117 h	1 404 €
2	12 €	200 h	2 400 €
3	12 €	180 h	2 160 €
Total		497 h	5 964 €
Frais d'inscription	250 €		250 €
TOTAL			6 214.00€

A la suite du positionnement (effectué en début de formation), le Parcours Individuel de Formation (PIF) est élaboré, il détermine le volume horaire total à effectuer.

Ce volume horaire permet de calculer le montant total du pour la formation.

Bien que difficiles à obtenir, il existe néanmoins des possibilités de financement, elles dépendent avant tout de votre parcours antérieur. Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un financement ou d'une aide à la formation, vous devez vous rapprocher de France Travail, de votre région, de la mission locale, des financeurs de la filière équine (OPCO, FAFSEA, VIVEA, AGEFIPH, Uniformation, AGEFOS PME, AFDAS, OPCA BAIA, Transition pro, OPCALIA...). Nous pouvons vous aider dans cette démarche, mais elle est sous votre responsabilité.

A la suite de l'élaboration du PIF, dans le cadre d'un financement personnel, un échéancier est signé. Les stagiaires ont le choix entre un échéancier mensuel ou trimestriel. Les règlements peuvent être effectués par virement ou chèque bancaires.

Dans le cadre d'une prise en charge financière partielle ou totale les éléments précédents sont ajustés.

Tous les éléments financiers sont repris dans le contrat / la convention de formation.